

## **Évaluation des enseignants : la réforme « menace les valeurs républicaines de l'école primaire » (analyse du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs de la FSU)**

« En justifiant la réforme de l'évaluation des enseignants par un discours de nécessaire modernisation, le ministère de l'Éducation nationale cherche à minimiser les transformations fondamentales qu'elle engage. Une approche superficielle de la question pourrait se réjouir de la modification d'une procédure évaluative qui, en tout état de cause, mérite d'être réformée. On pourrait mettre en avant l'épreuve qu'elle constitue pour la majorité des enseignants comme les incohérences qu'elle peut présenter notamment quand l'inspecteur agit hors d'un cadre méthodologique explicite et sans principes déontologiques rigoureux. », avance Paul Devin, IEN, secrétaire général adjoint du SNPI-FSU « Sous les apparences d'une réforme à incidence interne, ce sont les bases mêmes de l'école qui sont appelées à être transformées. »

Pour Paul Devin, « l'effet le plus immédiat de la réforme est la diminution de la part de la pédagogie dans l'évaluation ». Le ministère a beau s'en défendre, l'abandon de l'inspection en classe produira une mise au second plan des compétences didactiques et pédagogiques », précise-t-il. Et de s'interroger : « N'y aurait-il pas quelque paradoxe à simultanément louer les vertus des résultats finlandais dont on sait qu'ils s'appuient sur une conception fondamentalement pédagogique de l'enseignement et à définir une stratégie de pilotage qui préfère la comparaison des résultats plutôt que la recherche de l'adéquation des moyens aux buts ? »

### **L'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE COMME FONDEMENT DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE**

« La Troisième République, consciente des résistances que le pouvoir local et religieux lui opposerait, aurait pu concevoir un corps d'inspection fondé sur l'autorité administrative. Elle voulut au contraire que la pédagogie ait une place centrale dans la mise en œuvre de l'école obligatoire. On pouvait voir déjà dans les glissements engagés à la fin du XXe siècle, qui transformaient l'inspecteur du premier degré en administrateur de circonscription, le signe d'une perte des valeurs républicaines de l'école. Les volontés de réforme actuelles contribueront à leur destruction. La stratégie est progressive mais claire. »

### **UN DETAIL OU LA PIÈCE D'UN PUZZLE ?**

« La réforme de l'évaluation des enseignants peut passer pour un détail d'évolution. Dans le contexte économique et social d'aujourd'hui, on pourrait penser que faire grève à ce sujet révèle les préoccupations égocentriques des fonctionnaires de l'Éducation nationale. Ne nous méprenons pas, il ne s'agit que d'une des pièces d'un puzzle patiemment constitué. Le dernier élément stratégique viendra plus tard : donner aux écoles un statut d'établissement autonome. Mais d'autres ont déjà été posés. »

### **PILOTAGE PAR LES RÉSULTATS**

Paul Devin estime que le premier « élément stratégique consiste à transformer, dans la culture professionnelle, les places respectives des moyens et des objectifs. Désormais le

pilotage sera déterminé par les résultats et non par les finalités. Une telle évolution transforme ce qu'on attend désormais du discours des inspecteurs : l'analyse impartiale et distante est devenue suspecte d'un manque de loyauté du fonctionnaire. Même devant l'évidence, les inspecteurs doivent être les relais d'un discours porté par l'idéologie et le prosélytisme politique, d'une communication ministérielle qui ne reconnaît les vertus de l'évaluation que quand ses résultats concordent avec les discours politiques.».

## **DEREGLEMENTATION**

Deuxième pièce du puzzle, « le nombre croissant de circulaires inapplicables, faute de moyens, est à l'origine d'un glissement vers la déréglementation.

Les dispositifs prévus par les textes réglementaires pour la nouvelle formation initiale des professeurs, déjà fortement réduits, ne sont pas respectés dans bien des départements qui n'ont pas les ressources de remplacement nécessaires. Alors on joue sur les limites, on transforme un temps de formation en temps mis à la disposition personnelle de l'enseignant, en prétextant une prise de responsabilité autonome. On confie prématurément une classe à un jeune collègue parce que des postes d'enseignement font défaut en maquillant cela derrière les vertus d'une formation en prise directe avec les réalités de la classe. On pourrait multiplier les exemples de cette évolution de la culture professionnelle où c'est désormais faire preuve d'initiative et d'intelligence que de chercher à justifier des écarts réglementaires qui sont imposés par le manque de moyens.»

## **CULTURE DU MANAGEMENT**

Paul Devin continue avec la pièce suivante : « la culture du management » que « le ministère cherche depuis plusieurs années à introduire chez les inspecteurs ».

« L'évolution lexicale par l'introduction de termes jusque là absents de la culture professionnelle des inspecteurs (prestations, usagers, audits, optimisations, performance...) traduit la volonté d'acculturer les fonctions d'inspection vers des techniques issues de l'entreprise libérale, sans qu'on ait réellement interrogé l'efficacité de ces transferts ».

Quatrième pièce du puzzle, la « contractualisation »: « L'adaptation aux réalités locales présente toujours le risque de produire seulement des réajustements pragmatiques qui renforceront le creusement des écarts. Car, à défaut de moyens publics suffisants, le management à l'échelle locale cherche évidemment les ressources du sponsoring et de l'initiative privée. En Grande-Bretagne, le processus peut aller jusqu'à contraindre une école publique à la privatisation. »

## **AUTONOMIE DES ÉCOLES**

Dernier élément du puzzle : l'autonomie des écoles.

« Il y a dans la vision libérale de l'école, l'idée d'une vertu naturelle de l'autonomie, d'une propension spontanée qu'aurait l'activité humaine à trouver dans l'autorégulation, les réponses les plus pertinentes à ses problèmes. Or, l'expérience néolibérale est loin de confirmer cette capacité, tant d'un point de vue économique que social.

Aujourd'hui, en cas de conflit, l'inspecteur tranche en affirmant les limites de l'ingérence parentale et en défendant les qualités professionnelles qui fondent la légitimité des choix de l'enseignant, quitte si nécessaire à lui prodiguer par ailleurs des conseils méthodologiques. Pourra-t-il encore le faire quand les usagers et les financeurs seront déterminés à faire évoluer les choix des enseignants ? »